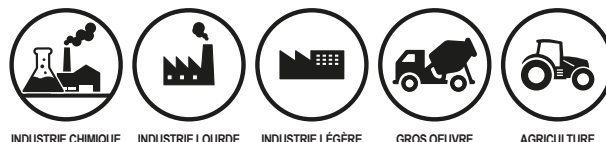




Domaine d'utilisation*



INDUSTRIE CHIMIQUE

INDUSTRIE LOURDE

INDUSTRIE LÉGÈRE

GROS OEUVRE

AGRICULTURE

Caractéristiques techniques

Filtre pour protection respiratoire.

Vendus à la paire.

Conditionnement: carton de 50 paires.

Sous-conditionnement: sachet individuel (1 paire).

Avantages

- > Compatibles avec les masques respiratoires DMS, DMT et MP600.
- > Remplacement simple des filtres (fixation à baïonnette).
- > Supprime les odeurs grâce au charbon actif contenu à l'intérieur.



Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Équipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III.**
Certifié par **APAVE Sudeurope SAS**, organisme notifié n°0082.

EN 143 : 2000 (P3, R)



CE 0082

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

NORMES	
EN 136	Appareils de protection respiratoire: masques complets.
EN 140	Appareils de protection respiratoire: demi-masques et quarts de masques.
EN 143	Appareils de protection respiratoire: filtres à particules.
EN 14387	Appareils de protection respiratoire: filtres anti-gaz et filtres combinés.
EN 149	Appareils de protection respiratoire: demi-masques filtrants contre les particules

EN 14387 - TYPE DE FILTRE	
A (Marron)	Contre certains gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition supérieur à 65°C spécifiés par le fabricant.
B (Gris)	Contre certains gaz et vapeurs inorganiques spécifiés par le fabricant.
E (Jaune)	Contre le dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs spécifiés par le fabricant
K (Vert)	Contre l'ammoniac et les dérivés organiques aminés spécifiés par le fabricant.

CLASSE DU FILTRE	
P1	Faible capacité
P2	Moyenne capacité
P3	Haute capacité
Les classes sont indiquées à la suite du type d'environnement	

DURÉE D'UTILISATION	
NR	Usage unique
R	Réutilisable (plus d'une journée de travail)
D	Capacité respiratoire et durée de vie améliorées (test de colmatage à la poussière de dolomie) Faible augmentation de la résistance respiratoire lorsque le filtre est chargé en particule

EN 149 - DOMAINE D'UTILISATION	
FFP1	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques. Concentrations: jusqu'à 4,5 x VME ou 4 x APF.
FFP2	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques, de faible à moyenne toxicité. Concentrations: jusqu'à 12 x VME ou 10 x APF.
FFP3	Contre les aérosols solides et liquides non-toxiques de faible à haute toxicité. Concentrations: jusqu'à 50 x VME ou 20 x APF.

